



Rouen, jeudi 7 septembre 2017

Communiqué de presse

Le Département de la Seine-Maritime et le Conservatoire du littoral signent une convention de partenariat en faveur du Grand Site des Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre

Le mercredi 13 septembre 2017 à 14h, à la Mairie d'Étretat, **Pascal Martin, Président du Département de la Seine-Maritime et Odile Gauthier, Directrice du Conservatoire du littoral** signeront la convention de partenariat entre le Département de la Seine-Maritime et le Conservatoire du littoral concernant les actions engagées en faveur du Grand Site des Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre.

Communes, Intercommunalités et plusieurs partenaires institutionnels (Chambre d'Agriculture, Chambres de Commerce et d'Industrie...) participent à cette démarche.

Le Conservatoire du littoral est un acteur incontournable de la préservation des paysages, en lien avec les acteurs locaux (agriculteurs, associations, Département...). La convention établie permettra au Département et au Conservatoire du littoral de travailler en étroite collaboration et dans le respect du patrimoine naturel et paysager, des habitants et des activités du territoire, pour assurer une bonne articulation des actions de chacun sur le territoire.

Rappel de la démarche Grand Site :

Le Grand Site des « Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre » rassemble 13 communes remarquables du littoral de la Seine-Maritime, qui reçoivent chaque année, près d'un million de visiteurs notamment à Étretat. Ces 13 communes soucieuses de valoriser leur patrimoine commun, de préserver la qualité paysagère de leurs sites classés et de favoriser un tourisme durable et de qualité, ont décidé de s'engager, collectivement dans une démarche Grand Site.

Le prestigieux label « Grand Site de France », attendu par l'ensemble des partenaires engagés dans cette démarche, permettra à ce territoire de devenir **le premier « Grand Site de France » en Normandie**. Le label est sélectif et exigeant. Il est attribué pour une durée de 6 ans, après avis de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages et du Réseau des Grands Sites de France, en reconnaissance de réalisations et de projets d'actions conformes aux principes du développement durable, conciliant préservation des paysages et de "l'esprit des lieux", qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site.

Après l'accord du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en octobre 2013 pour engager la démarche Grand Site sur notre territoire, se sont déroulées les études en concertation avec les acteurs locaux de 2014 jusqu'à fin 2016. Ces études, pilotées en maîtrise d'ouvrage départementale, ont permis l'élaboration du plan d'actions du Grand Site, aux objectifs partagés avec le territoire.

L'Opération Grand Site entre aujourd'hui dans sa phase pré-opérationnelle. Le Département se propose de devenir la « structure de gestion » coordinatrice du Grand Site, pour une valorisation dès 2018 de la marque « Grand Site des Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre », puis du dossier de demande de labellisation en « Grand Site de France », que le territoire ambitionne d'atteindre.

Le Conservatoire du littoral a participé activement à l'élaboration de ce plan d'actions qui propose 40 opérations de sensibilisation, de préservation et de valorisation du territoire en termes de paysage (naturel, maritime...) mais aussi d'activités socio-économiques qui font les caractéristiques du Grand Site (tourisme, pêche, agriculture, artisans, culture...). Le Conservatoire, sur ce territoire concerné, est un acteur et partenaire incontournable du Département, en tant que propriétaire de parcelles de la valleuse d'Antifer et de la falaise d'Amont. Ces espaces ont été reconnus Espaces Naturels Sensibles par le Département qui en assure la gestion. Le Conservatoire est, par ailleurs, présent dans la valleuse du Fourquet, à la Poterie-Cap-d'Antifer et la valleuse de Bruneval, à Saint-Jouin-Bruneval. Il est propriétaire de la Chapelle Notre-Dame-de-la-Garde à Étretat et futur propriétaire du Phare d'Antifer, à la Poterie-Cap-d'Antifer. Il est aussi l'animateur du site Natura 2000 « Littoral Cauchois » et du projet « Pêche à Pied Pays de Caux ».

Le territoire concerné par la démarche :

- **13 communes** : Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair, Criquebeuf-en-Caux, Étretat, Fécamp, Froberville, La Poterie-Cap-d'Antifer, Les Loges, Le Tilleul, Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Leonard, Vattetot-sur-Mer et Yport. Elles constituent « le Grand Site des Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre ».
- **2 intercommunalités** : Agglomération de Fécamp Caux littoral Valmont et Communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval

Information générale sur le Grand Site :

- sur www.seinemaritime.fr et sur l'adresse mail ogsfalaisesetretat@seinemaritime.fr pour le Grand Site des Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre ;
- et sur le site internet du Réseau des Grands Sites de France : www.grandsitedefrance.com
- <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/>

Contacts presse :

Département de la Seine-Maritime
Morgane Launay
06 30 18 78 49
morgane.launay@seinemaritime.fr

Conservatoire du littoral
Délégation Normandie
Bénédicte Courteille
02 31 15 29 96
b.courteille@conservatoire-du-littoral.fr